

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024

N° 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Fixation pour 2025 de la tarification de la restauration Émeraude, des prestations de soutien à domicile et des loisirs de la Direction des Solidarités

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-39 et suivants ;

Vu les dispositions du Règlement Municipal des prestations d'Aide Sociale Facultative en vigueur ;

Vu la délibération n° 31Bis adoptée par le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en séance du 15 décembre 2023 fixant au 1^{er} janvier 2025 les participations financières relatives à la restauration Émeraude et aux prestations de soutien à domicile de la Direction des Solidarités.

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale concernant la fixation pour 2025 de la tarification de la restauration Émeraude, des prestations de soutien à domicile et des loisirs de la Direction des Solidarités ;

Délibère :

Article 1.- Le barème de revenus

Le barème suivant s'applique à la restauration Émeraude, aux prestations de soutien à domicile et aux loisirs :

Tranches	
A	Bénéficiaires du PSOL, du CSP, ou de l'aide sociale légale à la restauration
B	Entre 0€ et 600€
C	Entre 601€ et 1200€
D	Entre 1201€ et 1800€
E	A partir de 1801€

Article 2.- Les participations financières des Parisiens âgés ou en situation de handicap pour les repas servis ou emportés dans les restaurants Emeraude pour 2025 sont fixées comme suit :

Tranches	Petit-déjeuner	Déjeuner	Dîner
	2025	2025	2025
A	0,58 €	3,43 €	2,86 €
B	1,08 €	6,11 €	4,20 €
C	1,10 €	7,80 €	5,69 €
D	1,25 €	9,93 €	7,79 €
E	1,72 €	14,53 €	10,77 €

Article 3.- La prise en charge au titre de l'aide sociale légale

Dans le cadre de la restauration, pour les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale légale, la Ville de Paris rembourse au CASVP la différence entre le tarif d'équilibre et la participation de l'usager perçue au titre de la tranche A.

Ce tarif d'équilibre constitue la base permettant à la Ville de Paris d'établir et d'arrêter sa prise en charge au titre de l'aide sociale légale.

Pour les repas servis ou emportés dans les restaurants Emeraude, le tarif d'équilibre 2025 se décompose comme suit :

Restaurants Emeraude	Tarif d'équilibre	Tarif A 2025	Participation de la Ville de Paris au titre de l'aide sociale légale
Petit-déjeuner	2,13 €	0,58 €	1,55 €
Déjeuner	21,01 €	3,43 €	17,58 €
Dîner	17,61 €	2,86 €	14,75 €

Pour les repas livrés à domicile dans le cadre du port de repas à domicile, le tarif d'équilibre 2025 se décompose comme suit :

Port de repas à domicile	Tarif d'équilibre	Tarif A 2025	Participation de la Ville de Paris au titre de l'aide sociale légale
Petit-déjeuner	1,16 €	0,72 €	0,44 €
Déjeuner	11,50 €	5,05 €	6,45 €
Dîner	9,23 €	3,83 €	5,40 €

Article 4.- La participation financière des repas aux parisiens en difficulté

Cette participation est fixée 0,15 € par repas en 2025.

Article 5.- La participation financière des personnes invitées

La participation financière des personnes invitées dans les restaurants Emeraude, à titre individuel ou par groupe, est fixée comme suit :

	Participation invités 2025
Petit-déjeuner	1,72 €
Déjeuner	14,53 €
Dîner	10,77 €

Article 6.- Le supplément forfaitaire appliqué aux tarifs lors des repas de fête est repas de fête est fixé à 2,35 €. Ce supplément est applicable à toutes les catégories de convives, sauf à ceux bénéficiant de repas pris e charge par l'aide sociale.

Article 7.- Les tarifs 2025 des repas servis au personnel du CASVP dans les restaurants Emeraude sont fixés comme suit :

Tranches	Indice brut	Ticket	Tarifs 2025
A1	Jusqu'à 228	Blanc	3,20 €
A2	De 229 à 349	Bleu	4,16 €
B	De 350 à 499	Vert	4,47 €
C	de 500 à 649	Jaune	5,13 €
D	650 et plus	Lilas	5,43 €
Repas du soir	Quel que soit l'indice	Rose	1,67 €

Article 8.- Le tarif des repas servis aux personnels de la Ville de Paris dans les restaurants Emeraude, sur la base de la convention conclue avec l'ASPP déterminant la subvention versée par celle-ci, est fixé à 4,97 € en 2025.

Ce tarif sera également appliqué aux bénévoles qui accompagnent les personnes âgées dans les restaurants Emeraude.

Article 9.- Dispositions concernant les autres convives des restaurants Emeraude en 2025 :

Le personnel affecté en cuisine déjeune gratuitement.

Dans le cadre de missions d'accompagnement des parisiens retraités ou handicapés, les Volontaires du Service Civique accueillis au sein des établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) sont admis à déjeuner gratuitement.

Le tarif correspondant à la tranche C est applicable au personnel intérimaire intervenant dans les établissements du CASVP.

Le tarif correspondant à la tranche A1 est appliqué aux agents en contrats aidés ou Parcours emploi compétences, sauf s'ils sont affectés en cuisine.

Article 10.- Les tarifs des boissons sont fixés comme suit :

	Tarifs 2025
Boissons (froides ou chaudes) : eau -50 cl, cidre -25cl, bière -33 cl, etc.	1,35 €
Vins de table -25 cl	1,35 €
Vins supérieurs -25 cl	2,35 €

Le café est compris dans le prix du repas.

Article 11.- Les participations financières des usagers pour le port de repas à domicile sont fixées comme suit :

Tranches	Petit-déjeuner (normal/régime)	Déjeuner (normal/régime)	Dîner (normal/allégé/régime)	Journée complète (normal/allégé/régime)
	2025	2025	2025	2025
A	0,72 €	5,05 €	3,83 €	8,22 €
B	1,17 €	7,36 €	5,26 €	10,54 €
C	1,45 €	9,24 €	7,28 €	12,58 €
D	1,81 €	12,27 €	10,70 €	17,37 €
E	1,98 €	15,10 €	11,50 €	19,99 €

Article 12.- Les participations financières des usagers pour les prestations de pédicurie à domicile sont fixées comme suit :

Pédicurie	Tarifs 2025
Tranche A	8,22 €
Tranche B	14,97 €
Tranche C	22,06 €
Tranche D	27,65 €
Tranche E	37,11 €

Article 13.- Les participations financières des usagers pour les prestations de téléalarme sont fixées comme suit :

Téléalarme	Abonnement	Forfait dégrouper	Option montre bracelet	Système d'interphonie radio déportée
	Tarifs 2025	Tarifs 2025	Tarifs 2025	Tarifs 2025
Tranche A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52,86 €
Tranche B	49,65 €	0,00 €	101,49 €	52,86 €
Tranche C	129,33 €	44,98 €	103,46 €	52,86 €
Tranche D	212,01 €	51,57 €	105,43 €	52,86 €
Tranche E	306,31 €	58,91 €	108,38 €	52,86 €

Article 14. - Les participations financières 2025 des usagers pour les prestations de coiffure à domicile sont fixées comme suit :

Coiffure	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
	Tarif 2025	Tarif 2025	Tarif 2025	Tarif 2025	Tarif 2025
Shampooing, brushing ou mise en pli	9,02 €	18,04 €	22,55 €	29,32 €	33,83 €
Shampooing, coupe, brushing ou mise en pli	10,86 €	21,71 €	27,14 €	35,28 €	40,71 €
Shampooing, coupe, permanente, brushing ou mise en pli	29,71 €	48,28 €	51,99 €	59,42 €	66,85 €
Shampooing, coupe, couleur, brushing ou mise en pli	31,38 €	50,99 €	54,91 €	62,75 €	70,60 €

Article 15.- Les participations financières 2025 des usagers pour les excursions à la journée sont fixées comme suit :

Excursions à la journée	
	tarifs 2025
TRANCHE A	16,00 €
TRANCHE B	27,00 €
TRANCHE C	39,00 €
TRANCHE D	50,00 €
TRANCHE E	69,00 €

Article 16.- Les tarifs horaires bruts des intervenants et des conférenciers dans le cadre de l'Université Permanente de Paris et des activités des Clubs Séniors, sont fixées comme suit :

	Intervenant ou conférencier UPP, clubs Séniors	Tarifs horaires bruts à partir du 01/01/2025
Tarif I	Conservateur de Musées ou assimilé, assistant coordinateur	99,00 €
Tarif II	Professeur, maître de conférences, profession libérale	80,00 €
Tarif III	Assistant ou assimilé	61,00 €

La Directrice Générale

Jeanne Seban

Pour la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa Filoche

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 075-267500049-20241220-CA_2024_12_33D-DE